



Principes généraux :

- ✓ Les demandes doivent provenir d'étudiants de la Faculté de Santé **et** avoir pour population cible les étudiants de la Faculté de Santé.
- ✓ Pourront faire l'objet d'une subvention les projets visant à :
 - Favoriser la réussite des études des étudiants : tutorat, financement de la participation à des conférences étudiantes et congrès sous réserve qu'ils soient directement liés à la scolarité ou la vie étudiante...
 - Soutenir et participer au bien-être des étudiants grâce à des activités sportives et culturelles, actions de prévention et de sécurité...
 - Contribuer au rayonnement de la faculté : communication, échanges universitaires, actions caritatives, humanitaire...

Critères d'attribution :

Les montants accordés dépendent des objectifs de l'association demandeuse et de la typologie de la demande.

Sera également pris en compte, le nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action (tout en reconnaissant que certaines associations peuvent avoir un public cible plus restreint que d'autres).

✓ Objet de l'association :

Objet de l'association	Somme maximale allouée
Tutorat	Maximum 2000€
Associations représentatives	
Humanitaire	Maximum 1000€
Sportive et culturelle	





✓ La typologie de la demande :

Typologie de la demande	Somme maximale allouée
Formation, aide aux études	Maximum 2000€
Bien-être	
Equipements sportifs	
Culture	Maximum 1000€
Déplacement en train pour les étudiants de l'UFR Santé pour participer aux événements nationaux sous réserve qu'ils soient directement liés à la scolarité ou la vie étudiante = tutorat, associations représentatives et élus	
Fonctionnement	
Prévention et sécurité	Maximum 500€
Participation aux déplacements dans le cadre d'un voyage humanitaire	

IMPORTANT: Plusieurs demandes par associations sont possibles mais elles devront être faites sur le même formulaire.





FOIRE AUX QUESTIONS

1. Dois-je être étudiant en santé pour en bénéficier ?

Oui, Les demandes doivent provenir d'étudiants de la Faculté de Santé <u>et</u> avoir pour population cible ses étudiants.

2. Tous nos projets peuvent-ils être financés ?

Non, il faut que vos projets correspondent bien aux critères énoncés ci-dessus

- Favoriser le **bien-être** des étudiants (activités sportives et culturelles, actions de prévention et de sécurité...)
- Favoriser la réussite des études des étudiants (tutorat, financement de la participation à des conférences étudiantes et congrès sous réserve qu'ils soient directement liés à la scolarité ou la vie étudiante...)
- Favoriser le **rayonnement** de la faculté (communication, échanges universitaires, actions caritatives, humanitaire...)

3. Certaines demandes sont-elles exclues?

Oui, voici des exemples de demandes ne rentrant pas dans le cadre des subventions :

- Financements de weekend d'intégration et d'événements festifs en dehors de la faculté
- Demandes à caractère exclusivement social (aides sociales, hygiène sexuelle...). Ces demandes sont plutôt à adresser au Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS : https://www.fsi.utoulouse.fr/sante-et-social)
- Financements individuels d'étudiants pour des voyages humanitaires (trajet, séjour sur place)
- Impression de documents pédagogiques (possibilité de prise en charge par le service reprographie de la Faculté de Santé, en fonction du volume et du coût, à voir directement avec le service financier)

4. L'arbitrage de la commission est-il équitable ?

Oui, le comité d'examen des demandes de subvention veillera, dans la mesure du possible, à une répartition juste des subventions vers des associations émanant de chacun des corps de métiers représentés à la faculté de santé (en fonction des demandes et proportionnellement au nombre d'étudiants bénéficiaires de l'action présentée)

5. Si mon dossier est incomplet, ma demande sera-t-elle étudiée ?

Pour être analysée, chaque demande doit être complète :

- Le formulaire en ligne à compléter sur la page de la vie associative
- Les statuts de l'association
- La charte des associations signée
- Un argumentaire détaillant le contexte et justifiant l'objet de la demande
- Rapport d'activité de l'année universitaire précédente
- Dans le tableau à compléter sur le formulaire, détailler les montants (ne pas donner seulement une somme globale) et associer devis et/ou factures des années précédentes.